



2016-12-143-DGS

nomenclature: 3.2

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

OBJET : LOTISSEMENT PIERRE SÉMARD – CESSION DE TERRAIN À M. ET MME LEWANDOWSKI

L'an deux mille seize, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS M. LECERF, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENTE EXCUSÉE

Mme FAURE

ABSENTS :

Mme DELAVENNE
M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30



2016-12-143-DGS - LOTISSEMENT PIERRE SEMARD: CESSIION DE TERRAIN A M. ET MME LEWANDOWSKI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise en septembre 2016 concernant une promesse unilatérale de vente pour procéder à cession d'une portion de terrain de 2 200m² à prendre sur la parcelle communale cadastrée section AM n°663 constituant le lot n°1 du lotissement Pierre Sémard.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'acte définitif avec Monsieur et Madame LEWANDOWSKI, pour la cession d'une portion de terrain de 2 200m² à prendre sur la parcelle communale cadastrée section AM n°663 constituant le lot n°1 du lotissement Pierre Sémard, moyennant le prix de 224 400€ TTC (deux cent vingt quatre mille quatre cent euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis des Domaines en date du 5 septembre 2016

Vu le projet d'acte de vente rédigé par l'étude de Maître SARRAILH, notaire à Bayonne (64) ,

DÉLIBÈRE

DÉCIDE de céder à Monsieur et Madame LEWANDOWSKI une portion de terrain de 2 200 m² à prendre sur la parcelle communale cadastrée section AM n°663 constituant le lot n°1 du lotissement Pierre Sémard.

DIT que cette cession sera consentie moyennant le prix 224 400€ TTC (deux cent vingt quatre mille quatre cent euros) soit 187 000€ HT auxquels s'ajoutent 37 400€ de TVA.

DESIGNE Maître SARRAILH, notaire à Bayonne - 1 rue P. Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

Vote: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme
Tarnos, le 14 décembre 2016

Le Maire

